

Grossesse et travail : de quoi parle-t-on ?

En cas de grossesse, d'allaitement ou quand les femmes sont en âge de procréer, les conditions de travail peuvent devenir un risque pour la future mère et/ou l'enfant.

Le médecin généraliste, le gynécologue obstétricien, la sage-femme et le médecin du travail doivent **sensibiliser les femmes en âge de procréer** aux risques éventuels pour la grossesse afin qu'elles bénéficient des mesures de prévention adaptées.

Les professionnels de santé **doivent également conseiller aux femmes enceintes d'informer leur médecin du travail** dès qu'elles ont connaissance de leur grossesse ([Contacter le médecin du travail](#) [1]).

Quelques chiffres sur l'emploi des femmes ...

En région Provence-Alpes-Côte d'Aur, en 2014, plus de 1,2 millions de femmes exerçaient un emploi (www.sirsepaca.org [2]).

Si le taux d'emploi des femmes en 2013, (67,7 %) reste inférieur à celui des hommes (75,2 %), l'écart s'est réduit entre 2008 et 2013 (+ 4,6 % chez les femmes et + 3,2 % chez les hommes) ([Tableau de bord régional santé, sécurité et conditions de travail 2016](#) [3]).

La prévention des risques en entreprise, vis-à-vis des situations de grossesse et de préservation de la fertilité des populations en âge de procréer, relève de la démarche de prévention globale des risques mais présente des spécificités dans le cas de certaines expositions : expositions aux agents chimiques cancérigènes mutagènes ou reprotoxiques, aux agents biologiques, à certaines contraintes physiques, au travail de nuit ...

L'enquête SUMER 2010 révélait que :

- les femmes étaient 2 fois plus exposées professionnellement que les hommes à des agents biologiques potentiels (30 % contre 15,3 %)
- 1 femme sur 3 était soumise à au moins une contrainte physique intense dans le cadre de son activité professionnelle (position debout prolongée au-delà de 20h/semaine ; piétinements plus de 10h/semaine)
- 28 % des femmes étaient exposées à au moins un produit chimique dans le cadre de leur activité professionnelle

Source URL: <http://www.sistepaca.org/grossesse-travail/de-quoi-parle-t-on>

Links

[1] <http://www.sistepaca.org/grossesse-travail/contacter-medecin-travail>

[2] <http://www.sirsepaca.org>

[3] <http://www.sistepaca.org/outils/publications/tableaux-de-bord>